



# **Communiqué du collectif Unitaire 69 - occupation de l'Opéra de Lyon**

lundi 23 juin 2014, par [L'Insatiable](#)

**Suite à l'Assemblée Générale réunissant près de 180 travailleurs dimanche 22 juin à 19h00 à l'Amphithéâtre de l'Opéra de Lyon, le collectif Unitaire 69 a voté l'occupation de l'Opéra pour une durée de 48h renouvelable.**

L'Assemblée Générale a été précédée par une action des salariés du dernier spectacle de l'Opéra de la saison et par une opération de sensibilisation au sujet de la réforme de l'assurance chômage.

Au cours de cette assemblée s'est dégagée la nécessité pour le collectif de disposer d'un lieu pérenne permettant d'étendre la mobilisation, en offrant à la fois une vitrine et un lieu d'échange et de sensibilisation de cette réforme.

Une demande de mise à disposition a été formulée dans ce sens auprès de la direction de l'Opéra.

Suite au refus de la mise à disposition de l'Amphithéâtre par la direction de l'Opéra, l'Assemblée Générale souveraine du Collectif a voté l'occupation de l'Opéra jusqu'à nouvel ordre.

Tant que notre voix ne sera pas entendue, notre action ne connaîtra pas de pause !

## **Quelques mots sur le collectif Unitaire 69 :**

Nous sommes des travailleurs concernés par la réforme de l'assurance chômage découlant de l'accord du 22 mars : chômeurs, intermittents du spectacle, intérimaires, salariés subissant une flexibilité accrue, syndiqués ou non, de tous âges et de tous horizons.

Nous nous sommes réunis fin février à Lyon et dans le Rhône ; des mouvements similaires existent partout ailleurs en France.

La réforme, dont la mise en application est prévue pour le 1er juillet, vise à faire des économies sur le dos des plus précaires et constitue une violente attaque de plus faite aux dispositifs de protection sociale.

Nous dénonçons les conditions dans lesquelles les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur le texte.

Nous dénonçons la communication mensongère du MEDEF et du gouvernement sur le sujet.

## **Ce mouvement dépasse largement le cadre des intermittents du spectacle, qui sont loin d'être les seuls touchés par cette réforme.**

Nous dénonçons les propositions de M. Manuel Valls qui essaye de diviser la contestation nationale des travailleurs précaires. Ces propositions visent notamment à financer par l'État le différé d'indemnisation des seules annexes 8 et 10 (celles qui concernent les travailleurs du spectacle et de l'audiovisuel) mis en place par cette convention.

Ce financement proposé par l'État est contraire au principe de solidarité pensé par le Conseil National de la Résistance, où les actifs cotisent pour les inactifs, les travailleurs pour les retraités, les bien-portants pour les malades.

Nous demandons le non-agrément de l'accord par M. Rebsamen, ministre du travail, afin que cette réforme ne soit pas appliquée. Nous demandons la renégociation entière de l'accord.

**Ce que nous défendons, nous le défendons pour tous.**

Plus d'informations : .